
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2019

DCM N° 19-04-25-2

Objet : Demande de soutien financier au titre de l'appel à projets 2019 Trame Verte et Bleue Grand Est.

Rapporteur: Mme MOLINET

Instaurée par le Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, l'artificialisation et la fragmentation des territoires. Il s'agit de constituer un réseau d'échanges pour que les espaces naturels puissent fonctionner entre eux et pour que les espèces animales et végétales aient, comme l'Homme, la faculté de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire...

La Trame verte et bleue est composée d'espaces naturels remarquables, dits réservoirs de biodiversité, mais également d'espaces naturels plus ordinaires qui favorisent les connexions entre les sites remarquables. Ces liaisons sont appelées des corridors écologiques. La TVB ne rend pas seulement service aux espèces animales et végétales mais également à l'Homme : pollinisation par les abeilles, épuration de l'air et de l'eau, fourniture de matière première comme le bois, régulation des crues, lutte contre les îlots de chaleur urbains... sont des exemples de services que la nature nous apporte et qu'il est difficile et coûteux de compenser.

La Ville de Metz a réalisé une étude de biodiversité sur l'ensemble de son territoire en 2013. De cette étude a été établie la Trame Verte et Bleue (TVB) messine mise en cohérence avec la TVB métropolitaine dans le cadre d'une mission confiée à l'AGURAM en 2015.

La Ville de Metz souhaite renforcer sa TVB afin de développer des continuités écologiques et ainsi améliorer la biodiversité sur son territoire et réduire les îlots de chaleur urbains.

Plusieurs secteurs de développement des continuités écologiques ont d'ores et déjà été identifiés.

Le linéaire de trame verte qui serait planté (ou renforcé) dès cette année s'établirait sur 5 secteurs à savoir :

- Metz Nord : 1 695 ml
- Vallières : 515 ml
- Borny : 4 025 ml
- Grange aux Bois : 4 395 ml
- Magny : 2 040 ml

Soit un total de 12.5 km de continuités écologiques en sachant que d'autres secteurs sont en cours d'étude.

Les travaux de plantation pour la création ou la restauration de continuités écologiques sont envisagés à hauteur de 130 000 € sur 2 ans.

Une étude confiée au CEREMA permet de caractériser les espèces les plus adaptées en milieu urbain pour développer la biodiversité et c'est sur cette base que les espèces les plus adaptées seront plantées.

La Région Grand-Est et l'Etat souhaitent contribuer à la création ou la restauration d'un maillage d'espaces naturels (trame verte et bleue) sur l'ensemble du territoire régional afin de préserver la biodiversité et permettre son adaptation au changement climatique. A cet effet, un appel à projet 2019 Trame Verte et Bleue Grand Est a été mis en place pour soutenir les projets intégrés de trame verte et bleue développés notamment par les collectivités.

Un taux d'aide de 80 % sur les dépenses éligibles peut ainsi être envisagé (dépenses d'études, de travaux et de valorisation du projet de TVB).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération relative à l'Ambition Climat 2030 et au plan messin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique adopté le 25 avril 2019,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de développer sa trame verte bleue pour développer la biodiversité et réduire les îlots de chaleur urbain,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE REPONDRE** à l'appel à projet TVB Grand Est et de solliciter une subvention au taux d'aide maximal ainsi que toute autre subvention qui permettrait la réalisation de ce projet.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Marylin MOLINET

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Développement Durable
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ